

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-47

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté précisant la liste des risques considérés comme assurables pour la gestion du fonds national de gestion des risques en agriculture pour l'épisode de gel survenu du 4 au 14 avril 2021;

En ayant délibéré lors de sa séance du 17 juin 2021,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 17 juin 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER